

## **Bibliothécaire**

Responsable adjoint de la Bibliothèque de Santé Chargé.e de la coordination du service public en Bibliothèque de Santé Chargé.e de la coordination de la formation des usagers en Santé

Filière : Bibliothèque Corps : Bibliothécaire

Emploi-type (http://referens.univ-poitiers.fr/): Chargé de ressources documentaires

Catégorie de la fonction : A - Quotité : 100%

### **AFFECTATION**

ETABLISSEMENT : Université Paris-Est Créteil Val de Marne

**COMPOSANTE OU DIRECTION** : Service commun de la documentation **SERVICE/DEPARTEMENT/EQUIPE DE RECHERCHE** : Bibliothèque de Santé

**SITE**: Créteil - Campus H. Mondor

#### Mission(s):

Responsable adjoint de la Bibliothèque de Santé Chargé.e de la coordination du service public en Bibliothèque de Santé Chargé.e de la coordination de la formation des usagers en Santé

### Activités essentielles :

Responsable adjoint de la bibliothèque de santé :

Seconder la/le responsable de la Bibliothèque de Santé et assurer l'intérim de la bibliothèque en son absence

Participer à l'évaluation des besoins et à la gestion des moyens (ressources humaines, budgétaires, locaux et matériels).

Participer à l'encadrement et à l'animation de l'équipe

• Chargé.e de la coordination du service public à la bibliothèque de santé :

Coordonner les services au public (accueil du public, renseignement bibliographique, diffusion de l'information et actions de communication, planning de service public) Faire appliquer la démarche qualité accueil

Assurer la formation continue de l'équipe service public

Veiller à diffuser une information actualisée (procédures, consignes relatives à l'accueil et au service public) à destination du personnel et accompagner la mise en œuvre de nouveaux services

Assurer le suivi et établir un bilan annuel de l'activité relative à l'accueil et aux services

• Chargé.e de la coordination de la formation des usagers pour les étudiants en cursus de santé, médecine et paramédical :

Coordonner les actions de formations aux compétences informationnelles en santé (enseignements et évaluations), en dialogue avec l'UFR Santé et dans le respect du référentiel des compétences informationnelles du Service commun de la documentation

Encadrer, former et animer l'équipe chargée des formations aux compétences informationnelles des chargé.es de formation

Mettre à jour les déroulés, parcours, contenus et supports de formation et d'évaluation de la formation

Assurer le suivi des formations et établir le bilan annuel de l'activité

### Activités associées à la BU Santé :

- Chargé.e de formation aux compétences informationnelles et de RDV bibliographiques
- Chargé.e de gérer les fournitures et les relations patrimoine/logistique avec les services techniques sur le site pour toute intervention ponctuelle à conduire
- Assurer du service public et des rendez-vous bibliographiques en BU Santé

# Compétences requises :

Capacité d'animation d'équipe et d'encadrement d'activité

Savoir rendre compte de son activité

Connaissance de l'organisation d'un service documentaire et des enjeux & outils de bibliothéconomie et recherche documentaire

Connaissance de SP+ et compétences en accueil

Maîtriser les méthodes et des pratiques d'ingénierie de formation

Connaissance souhaitée du domaine disciplinaire de la bibliothèque

### Environnement et contexte de travail :

Au sein de l'Université multidisciplinaire avec santé de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, le Service commun de la documentation dessert 30 000 étudiants et plus de 1 500 enseignants. Il compte 12 bibliothèques, implantées dans trois départements de l'Ile-de-France, offrant plus de 2 000 places de lecture et employant une centaine d'agents. Sous l'autorité hiérarchique directe du Responsable de la Bibliothèque de Santé.

# Caractéristiques particulières du poste

Les horaires d'ouverture de la BU Santé s'étendent de 8h30 à 22h, chaque agent doit impérativement effectuer :

- Une permanence à partir de 8h15 par semaine
- Une permanence jusqu'à 20h par semaine
- Une permanence jusqu'à 18h par semaine
- 5 samedis par an (de 9h45 heures à 17 heures).

